

Compte rendu du conseil de l'UFR Langues et communication

Séance du mardi 9 juin 2026

Conseil réuni en formation plénière

Présents ou représentés :

Enseignants : Laurent Gautier (procuration à Shannon Wells-Lassagne), Shannon Wells-Lassagne, Alexander Frame (procuration à Clémentine Hugol-Gential), Mélanie Joseph-Vilain, Nathalie Le Bouëdec, Clémentine Hugol-Gential, Benedicte Coste (procuration à Candice Lemaire), Candice Lemaire, Michelle Nota (procuration à Laureano Montero), Florian Koch (procuration à Ali Hatapçi), Laureano Montero, Marine Paquereau, Angélique Pestaña (procuration à Laureano Montero), Ali Hatapçi, Maxime Breyse.

Représentants Biatss : Christelle Christophe, Matthieu Boillereau.

Représentants Usagers : Clarisse Deffressigne, Sammy Benbachir (procuration à Paulina Baumgartner), Clara Delain (procuration à Clarisse Deffressigne), Yohan Costa (procuration à Mohamed-Amine El Arabi), Paulina Baumgartner, Mohamed-Amine El Arabi.

Personnalités extérieures : Jérôme Picq.

Excusés : Jean Szlamowicz, Peggy Camus, Christelle Cases, Aline Humbert, Christophe Nicod, Sladana Zivkovic.

Invités : Philipp Jonke, Karine Delasselle, Maxime Monnot.

Membres du conseil en exercice : 31	Membres présents : 15
Quorum : 16	Membres représentés : 9
	Total : 24

Compte-rendu rédigé par Candice Lemaire

Mélanie-Joseph-Vilain ouvre la séance à 17h05.

1- Informations

a/ Informations de la Directrice

*Le calendrier contenant les prochaines dates de Conseil d'UFR pour l'année universitaire 2026-2027 sera envoyé sous peu, pour que chacun puisse noter ces dates.

*Un hommage sera rendu à notre collègue (disparue en août 2025) Agnès Alexandre-Collier le 19 juin prochain, à 14h, à la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon, où la salle des thèses sera baptisée à son nom. Un mail d'invitation a été envoyé à l'ensemble de l'UFR.

*Le traditionnel pique-nique de l'UFR aura lieu le 7 juillet prochain, juste après l'AG du laboratoire TIL.

*La nouvelle responsable du SPE vient d'être nommée au 1^{er} juin : il s'agit de Catherine-Camille Ghislain.

*Plusieurs personnels Biatss ont réussi des concours en cette fin d'année : Mélanie Joseph-Vilain se félicite de ces succès. Une réorganisation partielle des postes de travail est donc à prévoir en vue de la rentrée, et sera annoncée en temps voulu.

*La généralisation récente des repas à 1 euro a engendré une affluence étudiante beaucoup plus conséquente dans les cafétérias et les RUs du campus, lors de la pause méridienne. Cela a un impact sur l'organisation de l'emploi du temps des étudiants. Des consignes officielles ont été transmises par la gouvernance, ainsi qu'une concertation menée au niveau du bâtiment Droit-Lettres, pour allonger sur les emplois du temps la durée de la pause méridienne (et permettre à tous les étudiants de pouvoir prendre leur repas). L'UFR Langues promet, si cela est faisable au vu des nombreuses contraintes qui pèsent sur la confection des EDT, de faire tout son possible pour respecter cette demande. Certaines UFR ont d'ores et déjà, par exemple, repoussé les enseignements d'UE5 au-delà de 18h : dans notre UFR, ce ne sera pas faisable.

*Toujours sur le plan des EDT, Mélanie Joseph-Vilain remercie Philipp Jonke qui a accepté de partager (avec les enseignants responsables de la confection des services) ses fichiers Excel, permettant ainsi d'optimiser ce travail fastidieux. Elle encourage vivement ces collègues à utiliser les documents transmis.

*Des dysfonctionnements ont été notés sur la messagerie UBE dernièrement : il est rappelé que, pour ce type de problème, il faut faire un ticket auprès de la DNUM ou passer par le secrétariat de l'UFR, mais en aucun cas écrire directement à la Direction Générale des Services.

*Il est rappelé l'importance cruciale, pour tous les collègues, de bien rendre leurs notes dans les délais impartis (CC et CT) à chaque semestre, car ces retards ont des incidences graves : reports des jurys, désorganisation de la session 2 ... Il s'agit d'un impératif collectif.

b/ Informations des personnalités extérieures

*Jérôme Picq précise qu'il travaille actuellement à la préparation de la prochaine rentrée, avec une inquiétude grandissante concernant les postes. Il part au jury du CAPES demain.

2- Approbation du compte-rendu du 28/04/2026

Approuvé à la majorité / NPPPV : 2

3- Informations scolarité : Bilan de la première année de mise en place des règles de compensation LEA L1

Matthieu Boillereau prend la parole pour lire le bilan des règles de non-compensation établies cette année en LEA L1, et partage le résumé suivant avec le Conseil d'UFR :

- « Vécu des équipes pédagogiques : Ressenti positif, l'objectif était de ne pas laisser passer en année supérieure les étudiants qui n'avaient pas le niveau en langues, les équipes pédagogiques ont l'impression que ce filtre a fonctionné

- Vécu des étudiants : Négatif. Bien qu'ils comprennent l'intérêt de valider les UE de langues, le système est vécu comme injuste et démotivant. Le cumul de la non compensation et du CCI a causé de nombreux abandons.
- Remarques, éventuels facteurs confondants identifiés, ... : Les UE non compensables en L1 et L2 sont évaluées en CCI, donc sans session 2, ce qui est vécu comme une double peine par les étudiants. Le mode de calcul de la réussite retenu ici est une aberration. Ignorer volontairement les défaillants revient à arranger les résultats pour aboutir à des chiffres très complaisants sur la réussite et à fermer volontairement les yeux sur une réalité bien différente. La réalité est que si on prend en compte tous les étudiants, le vrai taux de réussite en L1 est de 50,6% en 2024/2025 (43,3% en 2025/2026), et non de 85%. En L2, le chiffre réel n'est pas 90%, mais 77,5% (76% en 2025/2026). Beaucoup d'étudiants ont abandonné en cours d'année, surtout en début de Semestre 2, à cause des règles de non compensation. "Pourquoi finir l'année si j'ai échoué une UE non compensable sans pouvoir la rattraper ? Je sais déjà que je n'ai pas mon année" Le taux de défaillants a été multiplié par 1,5 en comparaison de l'année précédente (40,32% de défaillants sur l'ensemble de la L1). Un étudiant de L1 sur 3 (33%) était défaillant dès la session 1, contre 22,6% l'année précédente. De même, parmi les ajournés, une partie ne se présentait aux épreuves terminales de Session 1 que pour rendre copie blanche et valider leur assiduité, les UE obligatoires n'étant pas validées et non rattrapables. L'année ne pouvait donc plus être obtenue, quel que soit le résultat des CT. Afin de ne pas perdre leur bourse, ces étudiants sont simplement venus pour signer l'émargement. Ces situations ont été source d'angoisse et de mal-être chez quelques étudiants. J'ai eu l'occasion d'échanger avec quelques uns dans le cadre de mon rôle autour de la santé mentale. Des situations ubuesques ont également été provoquées par la non compensation en L3. Les étudiants ayant jusqu'au 31 août pour terminer leur période de stage, certains ont dû passer des épreuves de session 2 "au cas où" Autre effet à noter : l'augmentation mécanique et des effectifs. L1 : 253 en 2024/2025 - 282 en 2025/2026 - projection autour de 295 en 2026/2027 L2 : 138 en 2024/2025 - 154 en 2025/2026 - projection autour de 170 en 2026/2027 L3 : 253 en 2024/2025 - 107 en 2025/2026 - projection autour de 120 en 2026/2027 Conséquence prévisible : hausse des effectifs par groupe de TD, sans possibilité d'en ouvrir."

Matthieu Boillereau fait le constat suivant : pour les équipes pédagogiques de LEA, le filtre de non-compensation a bien fonctionné et a eu l'effet escompté, mais il a en revanche été très mal reçu par les étudiants et pose également question au niveau de la scolarité. Les UE non compensables (comme l'UE1 de langue, dans la NOF LEA) sont évaluées en CCI, et cela crée beaucoup d'abandons chez les étudiants dès le début du S2, car ils savent que ces UE ne sont pas compensables et qu'ils ne pourront pas rattraper leur note à la session 2. Matthieu Boillereau a par ailleurs noté qu'un très grand nombre d'étudiants de LEA1 sont simplement venus, lors des CT, émarger pour la bourse sans passer l'examen (100 étudiants notés DEF sur 260, aux oraux de SEP anglais, par exemple). Le secrétariat LEA se trouve souvent, du fait de ces règles de non-compensation, face à la situation ubuesque (en LEA3 notamment) de devoir obliger des étudiants à passer des épreuves de session 2 alors qu'ils n'ont en pas besoin.

Une discussion s'engage parmi les collègues suite à ces constats :

Nathalie Le Bouëdec demande si les étudiants qui ont échoué au S1 à l'UE1 de langue peuvent malgré tout compenser cette note au S2. Matthieu Boillereau répond que oui, mais qu'il prévient toujours les étudiants à la rentrée : le bulletin de notes de février sera rude à lire. Mélanie Joseph-Vilain explique que ce phénomène est aussi dû aux grilles d'évaluation du second degré qui sont plus favorables que celles de l'université. Jérôme Picq confirme que certaines commissions font preuve d'une mansuétude exagérée et qu'il existe à présent des commissions d'harmonisation, dans le second degré, pour le contrôle continu. Matthieu Boillereau rajoute que les disparités sont réelles également entre les langues : en espagnol, il n'y a pas de niveau débutant, et il est demandé aux étudiants le même niveau qu'en langue A – alors qu'en allemand, on sait que ce ne sera pas possible. Par ailleurs, il précise qu'aucun étudiant n'a été repêché cette année par le jury lors des délibérations (même pour des cas d'étudiants échouant à 09.98/20), et que le jury de session 2 ne pourra pas délibérer sur des matières qui n'ont été passées qu'en session 1. Sur cette question des évaluations, Mélanie Joseph-Vilain précise que notre collègue Alain Bouley a bénéficié ce semestre d'un CPP pour réfléchir à ces modalités et qu'il fera un retour sur son travail lors de la prochaine AG de département d'anglais. Laureano Montero prend enfin la parole pour évoquer le problème que pose le mode d'évaluation en CCI, et explique qu'au-delà de ce mode d'évaluation sur lequel il faudra peut-être revenir, il y a aussi un manque de motivation et un fort absentéisme des étudiants (de LEA et LLCER espagnol) lors des CM. Mélanie Joseph-Vilain confirme que les CM sont des choix financiers et non pédagogiques, et que le format n'est effectivement pas forcément adapté pour toutes les promos / matières. Une réflexion est à mener : la nouvelle offre de formation sera bientôt à construire, avec de nouveaux modules obligatoires à introduire (sur l'IA et le développement durable). Elle clôt ensuite la discussion en remerciant Matthieu Boillereau de son bilan.

4- Questions financières

a/ Tarifs du Centre des Langues (Doc.4a)

Maxime Monnot précise que le Conseil doit voter à nouveau sur ce document : les tarifs n'ont pas changé, ce sont simplement des corrections de dénomination (le mot « supplément » a été ôté du document). Approuvé à l'unanimité.

b/Adoption d'un virement de 3.742,32€ du Centre Interlangues Texte, Image, Langage (TIL UR 4182) au bénéfice de l'UFR Santé pour rembourser les frais de missions de J. Brown et S. Sarangi lors du 47^{ème} colloque du GERAS du 19 au 21 mars 26.(Docs.4b1 et 4b2.) (DEPENSE)

Approuvé à l'unanimité.

c/ APPROBATION DE LA CONVENTION POUR ORGANISATION DE MANIFESTATION (DEPENSE)
Adoption de la Convention prévoyant le versement d'une subvention de 500€ nets de taxes du Centre Interlangues Texte, Image, Langage (TIL UR 4182) au bénéfice de Le Mans Université pour participer au financement à l'organisation d'un colloque intitulé « Intime et Intimité IV – Intime et Psyché : discours et représentations de la vie intérieure dans l'Europe de la première modernité » du 3-4 décembre 2026. (Doc.4c)

Approuvée à l'unanimité.

d/ APPROBATION DE LA CONVENTION POUR AIDE A LA PUBLICATION (DEPENSE) Adoption de la Convention prévoyant le versement d'une subvention de 1.000€ nets de taxes qui sera versée par le Centre Interlangues Texte, Image, Langage (TIL UR 4182) au bénéfice des éditions P. Lang pour la publication du volume intitulé « Diskursräume / Espaces discursifs» dirigé par Laurent Gautier et Waldemar Nazarov. (Doc.4d)

Approuvée à l'unanimité.

e/FICHES PROJETS (DEPENSE) :

• Journée d'Etude de l'agrégation interne d'allemand – Mme Inderwildi (Doc.4e1)

Nathalie LeBouedec précise qu'il s'agit de la 4^e édition de cette JE, en collaboration (et co-financement) avec la Maison Rhénanie-Palatinat. 500 euros sont demandés à l'UFR. La journée est au format hybride et permet également de visibiliser la préparation à l'agrégation interne d'allemand de notre UFR. Cette JE peut rentrer dans les manifestations scientifiques auxquelles les L3 et les Masterants peuvent assister.

Approuvée à l'unanimité.

• Projet COVE – Mmes Wells-Lassagne et Serée-Chaussinand (Doc.4e2)

Shannon Wells-Lassagne évoque ce projet, né du besoin de différencier l'UE5 Recherche (qui propose aux étudiants de LLCE3 anglais de faire un projet de recherche au S5), et les mini-mémoires de LLCE3 S6 anglais. La demande de financement est faite à la fois à l'UFR et à TIL (car l'utilisation de la plateforme COVE fait partie des prérequis du projet HCERES de l'équipe 'Image et Critique' du laboratoire). Cette plateforme permet une ouverture aux humanités numériques. Les heures demandées dans la fiche-projet couvrent la mise en place d'ateliers de travail avec les étudiants, ainsi que la prise en main de la plateforme.

Marine Paquereau précise qu'elle trouve ce projet très intéressant, et qu'il serait par ailleurs pertinent que ce soit le même collègue qui puisse gérer l'ensemble de l'UE5 tout au long de l'année, car ce ne fut pas le cas jusqu'à présent et cela a engendré un surcroît de travail pour certains anglicistes. Cette discussion sera reprise lors de la prochaine AG de département d'anglais.

Approuvée à l'unanimité.

• REVI Network – demande de co-financement d'une sortie pédagogique au Musée du Château de Montbéliard (novembre/décembre 2026) (Doc.4.e.3)

La Junior Agence REVI co-finance cette sortie de cohésion. Le Conseil d'UFR donne son accord dans l'absolu sur cette fiche-projet mais demande, pour qu'un vote puisse être fait, que cette fiche soit complétée avec un descriptif et un budget plus détaillés.

Report de vote à l'automne.

- **Venue d'un formateur de Paris pour un logiciel de veille (Curebot) – Mme Duchateau (Doc.4e4)**

Jusqu'à présent, ce formateur venait gracieusement à Dijon pour faire cette formation indispensable aux étudiants de REVI parcours Veille, mais cela n'est plus possible à présent. La demande concerne donc un aller-retour Paris-Dijon en train, pour permettre que cette formation continue d'être assurée, car personne d'autre dans l'UFR ne peut s'en charger.

Approuvée à l'unanimité.

- **Organisation journée portes ouvertes – PULCO (Doc.4.e5)**

L'association PULCO a beaucoup prêté main-forte lors de la précédente édition de la JPO de l'UFR. Il s'agit ici de la traditionnelle demande de subvention auprès de l'UFR, pour cette association qui collabore activement lors des semaines de rentrée et de tutorat.

Approuvée à l'unanimité.

f/APPROBATION DE LA CONVENTION POUR STAGES (CNRS) (RECETTE)

Adoption de la Convention prévoyant le versement d'une subvention de 2.475€ nets de taxes de l'Université de Tours au bénéfice du Centre Interlangues Texte, Image, Langage (TIL UR 4182) pour rémunérer les stagiaires du PEPR ICCARE Projet ACCESS'ICC porté par W. Noonan). (Doc.4f)

Approuvée à l'unanimité.

g/Adoption d'un virement de 300€ du Pavillon des sciences au bénéfice du Centre Interlangues Texte, Image, Langage (TIL UR 4182) dans le cadre d'un projet mené par Will NOONAN autour de la « Fête de la Science 2026 »(Docs.4g) (RECETTE)

Approuvé à l'unanimité.

5- Questions diverses

Paulina Baumgartner explique qu'à l'UFR Lettres, l'utilisation de la plateforme PSTAGE (pour les conventions de stage) est difficile d'utilisation car le site internet n'est pas adapté aux

téléphones portables, mais seulement aux ordinateurs. Les étudiants qui le consultent sur leur téléphone ne peuvent pas télécharger leur convention. Mélanie Joseph-Vilain répond qu'à l'UFR Langues ce problème ne se pose pas, car la scolarité (Amandine Dauer) peut transmettre le document de convention au format PDF, et on ne passe pas par cette plateforme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.